FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

Bruxelles, 03 février 2020

Anne-Marie HASSOUN
Rue Roosendael 178 TM00
1190 Forest
BELGIQUE

Gestionnaire du dossier :
Direction de l'agrément des prestataires de soins de santé
E-mail : agrementsante@cfwb.be
Téléphone : +32 (0)2/690 89 40

Votre lettre du :
Vos réf :
Nos réf. : 581028-452-93

Concerne : Votre agrément en tant que psychologue clinicien

Références légales :
- Loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions de soins de santé (M.B. 18/06/2015)
- Arrêté royal du 26 avril 2019 fixant les critères d'agrément des psychologues cliniciens ainsi que des maîtres de stage et de services de stage (M.B.22/05/2019)

Madame,

Veuillez trouver ci-joint l'arrêté ministériel d'agrément vous autorisant à porter le titre de PSYCHOLOGUE CLINICIEN.

Pour l'attribution de votre numéro INAMI, je vous invite à contacter directement leur service à l'adresse suivante : avenue de Tervueren, 211 – 1150 Bruxelles ou par e-mail : communication@inami.fgov.be.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma parfaite considération.

Etienne Gilliard
Directeur général adjoint du Service général de l'Enseignement tout au long de la vie

Pour toute question relative à votre dossier individuel:
Administration générale de l'Enseignement
Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique
Direction de l'agrément des prestataires des soins de santé
Cellule professions des soins de santé universitaires
Rue Adolphe Lavallée, 1- 1080 Bruxelles
E-mail : agrementsante@cfwb.be
Téléphone : +32(0)2/690.89.40
Fax : +32(0)2/690.89.21
www.enseignement.be/agrementsante

Arrêté ministériel

La Ministre en charge de l'agrément et du contingentement des professions des soins de santé;

Vu la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions de santé, notamment l'article 68/1;

Vu l'arrêté royal du 26 avril 2019 fixant les critères d'agrément des psychologues cliniciens ainsi que des maîtres de stage et de services de stage;

Considérant que Anne-Marie HASSOUN répond aux conditions transitoires dès lors que Anne-Marie HASSOUN est titulaire soit d'un diplôme universitaire dans le domaine de la psychologie et justifie, à la date du 24 mai 2019, d'au moins trois ans d'expérience dans le domaine de la psychologie clinique, soit d'un diplôme en psychologie clinique et exerçait déjà la psychologie clinique à la date du 1er septembre 2016;

Considérant qu'il y a lieu d'accorder à Anne-Marie HASSOUN l'agrément en tant que psychologue clinicien;

ARRÊTE :

Article unique. Anne-Marie HASSOUN, née le 28 octobre 1958 à Strasbourg (France), est agréée en tant que psychologue clinicien et peut porter ce titre professionnel à partir du 01 janvier 2020.

Bruxelles, le 03 février 2020
Par délégation,

Etienne Gilliard
Directeur général adjoint du Service général de l'Enseignement tout au long de la vie